



regroupement familial et ses complications

Par **louminique**, le **09/06/2009** à **10:46**

regroupement familial accepté. L'épouse et sa fille née le 15 avril sont convoquées à l'anaem de Tunis pour la visite médicale. Visa refusé pour l'enfant car le Prefet doit donner son accord pour l'enfant!! Ma question est simple" enfant convoquée pour visite médicale mais serait inconnue! sur le dossier de regroupement familial.

l'anaem de rennes me renvoie vers la préfecture de vanne pour obtenir cet accord, le délai étant à l'appréciation du service!

Que pensez vous de cette situation ubuesque et quels recours?

Merci à tous ceux qui m'aideront

Par **lionel_a**, le **14/06/2009** à **07:34**

Bonjour,

Rappelez-vous que "les paroles s'envolent et les écrits restent" : cherchez bien sur TOUS vos documents s'il y a des dates limites pour éventuellement déposer un recours administratif devant un tribunal (vous pouvez le faire seul en cherchant sur internet, ou avec un avocat). Ce qui fait foi, ce sont les délais écrits, pas les délais supplémentaires pour vous envoyer chercher tel ou tel document.

Dans l'hypothèse où vous faites un recours, le juge se rendra bien compte que c'est l'administration qui a "égaré" le dossier de votre fille, et lui donnera tort (normalement).